

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Considérant le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

Considérant les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Pour ces motifs, les prochaines séances du conseil municipal se tiendront à huis clos, le public ne sera pas admis et est invité à écouter l'enregistrement audio des délibérations et des prises de décisions pour la période de la pandémie Covid-19.

Ces enregistrements seront disponibles dans les jours qui suivent sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca

Nous invitons également les personnes intéressées à adresser leurs questions au conseil municipal via l'adresse courriel de la municipalité à baiedessables@lamatanie.ca.

Donné à Baie-des-Sables, ce 6 mai 2020.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier